

PROGRAMME DE FORMATION

IAS N3 (21 heures)

Moyens pédagogiques: E-learning

Module n° 1: Les savoirs généraux

(durée minimale : 6 heures)

- 1.1. Présentation du secteur du crédit et de l'assurance.
- 1.2. Les fondamentaux du droit commun.
 - 1.2.1. Le statut juridique des emprunteurs : célibataires, pacsés, mariés (les différents régimes matrimoniaux), divorcés ; et son incidence sur les conditions de prêt et la formation du contrat.
 - 1.2.2. Capacité.
 - 1.2.3. Validité du consentement du client (art. 1109 c. civ.).
 - 1.2.3.1. Nécessité du consentement du client.
 - 1.2.4. Exécution des contrats de bonne foi (art. 1134 c. civ.).
 - 1.2.5. Généralités sur les pratiques commerciales déloyales et illicites et leurs sanctions.
 - 1.2.6. Libertés individuelles, protection des données personnelles du client (CNIL) et respect du secret bancaire.
 - 1.2.6.1. Renforcement de la protection des données personnelles.
- 1.3. Les conditions d'accès et d'exercice.
 - 1.3.1. Immatriculation.
 - 1.3.2. Capacité professionnelle.
 - 1.3.3. Honorabilité.
 - 1.3.4. Assurance professionnelle.
 - 1.3.5. Garantie financière.

Module n° 2: Notions générales sur les assurances des emprunteurs

(durée minimale : 9 heures)

- 2.1. Généralités.
 - 2.1. Le principe de libre choix du client.

- 2.2. Tarification collective ou individuelle, incidence sur les taux.
- 2.2. Les risques couverts.
 - 2.2.1. Le décès.
 - 2.2.2. L'invalidité.
 - 2.2.3. L'incapacité.
 - 2.2.4. La garantie Perte d'emploi (PE).
- 2.3. Tarification du risque emprunteur.
 - 2.3.1. Sélection médicale, risques professionnels ou sportifs.
 - 2.3.2. Tarification du risque aggravé (majoration, exclusion, franchise).
 - 2.3.3. Le risque aggravé de santé : la convention AERAS.

Module n° 3: La protection du client

(durée minimale: 3 heures)

- 3.1. Connaissance du client.
 - 3.1.1. Les obligations précontractuelles.
- 3.2. La loi sur les discriminations.
- 3.3. Principe de loyauté : l'intérêt du client.
- 3.4. Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur.
- 3.5. Obligation d'information précontractuelle lors de l'entrée en relation.
- 3.6. Présentation des caractéristiques de la prestation.
- 3.7. Devoir de conseil ou de mise en garde et recueil des informations nécessaires.
- 3.8. Formaliser et documenter l'accompagnement du client.
- 3.9. Convention préalable sur les frais et les liens capitalistiques.

Module n° 4: l'environnement du crédit immobilier

(durée minimale : 3 heures)

- 4.1. Rappels législatifs (loi Scrivener, loi Châtel, loi MURCEF, loi SRU).
- 4.2. Les établissements de crédit.

CALENDRIER

I- Moyens pédagogiques: E-learning

1. **Module n° 1: Les savoirs généraux** (durée minimale: 6 heures)
Les: 21/11/2016 am et 21/11/2016 pm
2. **Module n° 2: Notions générales sur les assurances emprunteurs** (durée minimale: 9 heures)
Les: 23/11/2016 am, 23/11/2016 pm et 24/11/2016 pm
3. **Module n° 3: La protection du client** (durée minimale: 3 heures)
Le: 25/11/2016 am
4. **Module n° 4: L'environnement du crédit immobilier** (durée minimale: 3 heures)
Le: 28/11/2016 pm

Fait en triple exemplaire, à Colomiers, le 18/10/2016.

Pour l'entreprise,
(Nom et qualité du signataire)
Signature

Pour l'organisme de formation,
Mr Sylvain Gomez - Gérant

Pour le stagiaire
(Nom Prénom)
Signature